

LETTRE D'INFORMATION

JUILLET 2025 – N° 3



DU LUNDI 4 AOÛT À 9H00
JUSQU'AU MERCREDI
3 SEPTEMBRE 2025 À 16H30

DONNEZ VOTRE AVIS !

ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le **Plan de Mobilité du Valenciennois**

Il est procédé à une enquête publique afin d'informer le public et recueillir ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet arrêté de Plan de Mobilité (PDM) du Valenciennois couvrant la période 2025-2035.

Le SIMOUV, autorité organisatrice de la mobilité (AOM) – regroupant 82 communes, à savoir les communes adhérentes issues de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole – doit réaliser un Plan de mobilité qui détermine les principes régissant les grandes orientations des 10 prochaines années en matière d'organisation du transport de personnes et de marchandises, de mobilités actives, d'intermodalité, de circulation et de stationnement.

Le rôle du SIMOUV : organiser vos déplacements pour un territoire plus cohérent et écologique

Le présent guide est conçu pour vous aider à mieux comprendre le futur Plan de Mobilité du Valenciennois. Il présente ainsi le périmètre de ce document de planification, explique le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit, et expose les principales orientations prévues. De plus, il vous informe sur les différentes façons dont vous pouvez participer à l'enquête publique qui accompagne son élaboration.

C'est quoi une enquête publique ?



L'enquête publique est une procédure administrative d'information et de consultation des citoyens pendant laquelle chacun peut prendre connaissance des caractéristiques détaillées d'un projet, poser des questions et formuler des remarques auprès d'un tiers indépendant : la commission d'enquête.



SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

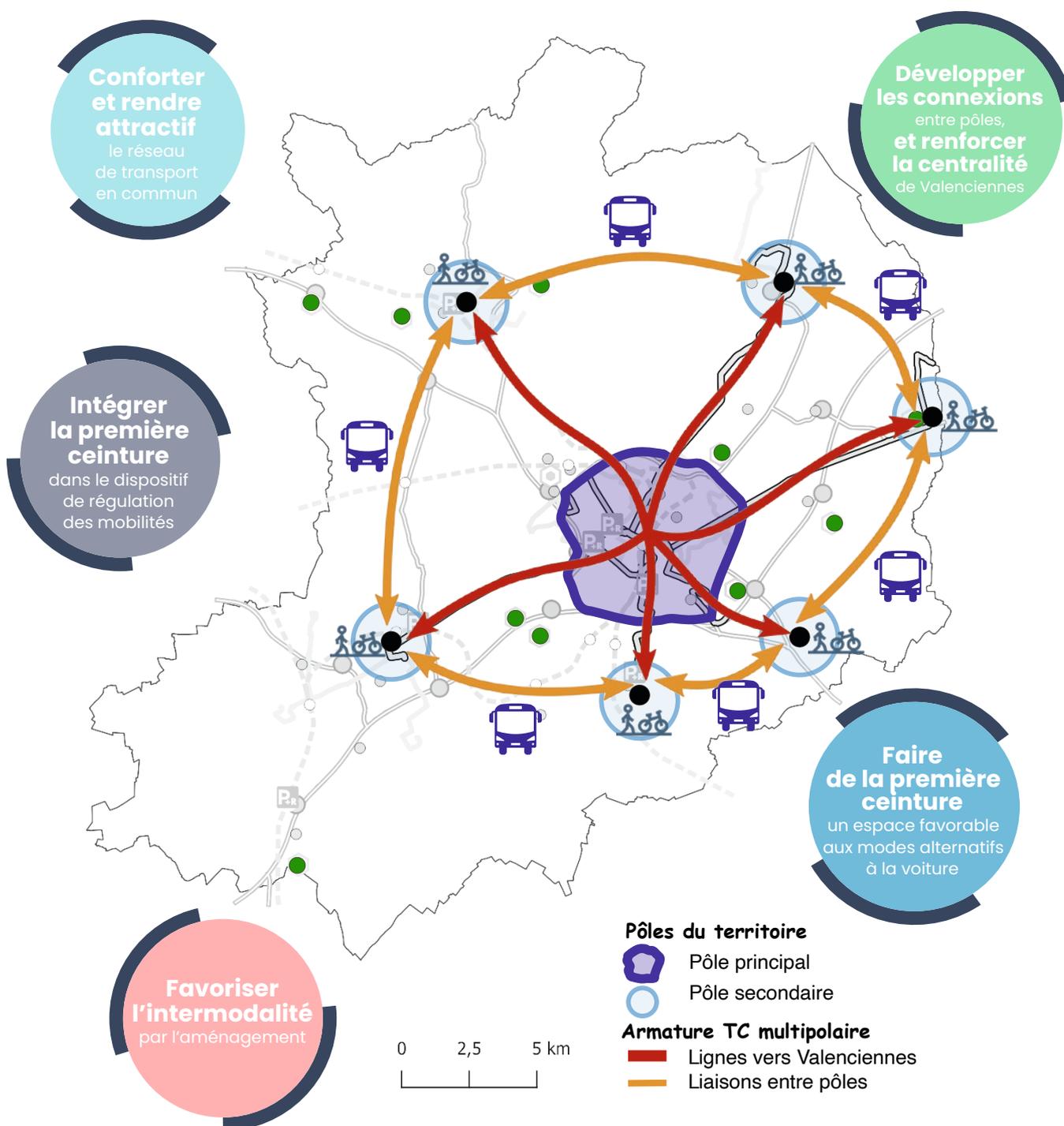
Un scénario multipolaire pour des dessertes à l'échelle du territoire et des déplacements facilités

Le scénario multipolaire retenu pour les déplacements de demain dans le Valenciennois offre **une vision ambitieuse et durable pour les dix prochaines années**. Il repose sur un réseau de transport en commun renforcé, avec des liaisons performantes entre les pôles principaux et secondaires du territoire. Cette organisation garantit des trajets plus rapides et efficaces, tout en assurant un maillage équilibré du territoire.

Au cœur de cette stratégie, les modes alternatifs à la pratique autosoliste de la voiture individuelle sont valorisés grâce à des aménagements et services adaptés qui encouragent

aux transports en commun, à la marche, au vélo, aux usages partagés de la voiture, et à l'intermodalité. La première ceinture devient un espace privilégié pour les mobilités actives, avec des infrastructures facilitant les connexions entre les différents modes de transport, tels que le vélo, les transports en commun et les déplacements piétons.

Ce scénario vise à rendre le territoire plus attractif, accessible et durable, en misant sur les distances courtes, une mobilité respectueuse de l'environnement et un réseau de transport efficace, conçu pour répondre aux besoins des habitants tout en limitant l'empreinte écologique.



La déclinaison du scénario en plan d'actions

Le plan d'actions est l'outil opérationnel qui traduit les objectifs stratégiques en mesures concrètes et réalisables. Il vise à répondre aux enjeux identifiés, tels que l'accessibilité, la durabilité ou la fluidité des déplacements, en définissant des actions précises, leur calendrier, les acteurs impliqués et les ressources nécessaires.

Dans le cas du scénario retenu, le plan d'actions décline les grands principes du PDM au travers de 6 orientations stratégiques. Par exemple, il prévoit le développement de lignes reliant les différents pôles, l'aménagement de zones favorables aux piétons et cyclistes, ou encore la transformation de la première ceinture en espace propice aux modes alternatifs à la voiture.

Le plan d'actions sert ainsi de feuille de route pour mettre en œuvre la vision globale de mobilité à l'échelle du territoire.

LA CONSTRUCTION D'UN PLAN D' ACTIONS



6 grandes orientations stratégiques

Les orientations retranscrivent les ambitions politiques concernant la mobilité sur le ressort territorial du SIMOUV et résultent à la fois des enjeux du diagnostic et du scénario retenu.



14 axes

Les axes sont propres à chaque orientation stratégique et retranscrivent les grands moyens et objectifs permettant de répondre à l'orientation.



30 actions

Chaque action est unique et décrit les solutions permettant de répondre aux enjeux et objectifs associés. Elle prend la forme d'une fiche action détaillée comprenant ses objectifs, ses incidences environnementales, sa gouvernance pour la mettre en œuvre mais aussi des indications financières ou encore des indicateurs de suivi de l'avancement et d'évaluation du PDM.

LE FRUIT D'UN TRAVAIL PARTENARIAL

En complément des comités de suivi du SIMOUV, ce projet de PDM est issu d'un travail partenarial en lien avec les 2 communautés d'agglomération et les acteurs du territoire.



Quel est le rôle de la commission d'enquête ?

La commission d'enquête :

- Veille au bon déroulement de l'enquête publique ;
- Recueille l'avis du public ;
- Établit un rapport et formule ses conclusions motivées.

Elle est composée d'un Président, Monsieur Francis LECLAIRE, et de 4 membres titulaires (Monsieur Charles ADRIAN, de Madame Josiane BROUET, de Monsieur Maurice NAYE et de Monsieur Patrick CHLEBOWSKI) et d'un suppléant, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES.

A l'issue de cette enquête, la commission rédige un rapport sur son déroulement et formule ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non, assorties d'éventuelles réserves et recommandations.

Comment donner mon avis pendant l'enquête publique du Plan de Mobilité ?

PAR COURRIER



Courrier adressé à :

**Monsieur le Président
de la commission d'enquête**

**540 rue du Président Lécuyer
59880 Saint-Saulve**

PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE



Sur le site internet dédié à la procédure :

<https://www.registre-numerique.fr/plan-de-mobilite-valenciennois>

Par voie électronique à l'adresse suivante :

plan-de-mobilite-valenciennois@mail.registre-numerique.fr



Pour accéder au registre numérique,
flashez le QR Code

DURANT LES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE



Les commissaires enquêteurs tiendront des permanences pour recevoir vos observations et propositions écrites et orales. Les permanences auront lieu aux dates, lieux et horaires suivants :

Condé-sur-l'Escaut

Hôtel de Ville - 1 place Pierre-Delcourt
59163 CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

lundi 4 août de 9 h 00 à 12 h 00,
vendredi 8 août, jeudi 14 août, mardi 26 août, lundi 1^{er} septembre,
mercredi 3 septembre de 13 h 30 à 16 h 30

Denain

Mairie de Denain - Hôtel de Ville -
120 rue de Villars - 59220 DENAIN

lundi 4 août de 9 h 00 à 12 h 00,
jeudi 7 août, mercredi 13 août, mercredi 20 août, lundi 25 août,
mercredi 3 septembre de 13 h 30 à 16 h 30

Saint-Amand-les-Eaux

Hôtel de Ville - 65 Grand' Place
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

lundi 4 août de 9 h 00 à 12 h 00,
lundi 11 août, vendredi 22 août, mercredi 27 août,
mardi 2 septembre, mercredi 3 septembre de 13 h 30 à 16 h 30

Valenciennes

Hôtel de Ville - Place d'Armes
59300 VALENCIENNES

lundi 4 août de 9 h 00 à 12 h 00,
mardi 5 août, lundi 18 août, jeudi 21 août, jeudi 28 août,
mercredi 3 septembre de 13 h 30 à 16 h 30

Wallers-Arenberg

Hôtel de Ville - Rue Marcel-Danna
59135 WALLERS-ARENBERG

lundi 4 août de 13 h 30 à 16 h 30,
mercredi 6 août, mardi 12 août, mardi 19 août, vendredi 29 août,
mercredi 3 septembre de 13 h 30 à 16 h 30